Procès du 13-Novembre : fortes interrogations sur ce que savaient vraiment les enquêteurs belges

08/12/2021 à 22h48



> *Ne nous voilons pas la face, les enquêteurs belges, le parquet belge et certains accusés ont quelque part une convergence d'intérêt : faire faussement croire que rien ne permettait de déceler certaines radicalisations les arrange tous les trois.*
>
> *— Arthur Dénouveaux (@Arthur_Dvx) November 26, 2021*

Depuis le 25 novembre et jusqu'au 8 décembre, la cour d'assises spécialement composée de Paris entend les témoignages des officiers de la police judiciaire fédérale belge sur le parcours de radicalisation des jihadistes jugés lors du procès du 13-Novembre. Mardi, un enquêteur belge a retracé le parcours de Salah Abdeslam suscitant davantage de questions que de réponses. Frustration et silence gêné dans les rangs de l'assistance.

Le volet de l'enquête belge laisse comme un goût d'inachevé dans le procès. Les explications apportées le 7 décembre par un enquêteur belge sur le parcours, les relations et la radicalisation de Salah Abdeslam, principal accusé des

attentats du 13-Novembre, ont passablement frustré l'auditoire, quand elles ne l'ont pas fait rire ou énervé. Tant du côté partie civile que sur les bancs de la défense, presse comprise. Qu'est parti faire Salah Abdeslam lors d'un voyage en Grèce l'été 2015 ? Que se passait-il dans le bar Les Béguines de Molenbeek ? Salah Abdeslam ne présentait-il réellement aucune preuve de radicalisation ? L'assistance n'en saura pas davantage en quittant les bancs de la salle d'audience du palais de justice de Paris.

(…)

L'inspecteur s'attarde ensuite sur la convocation de Salah Abdeslam le 28 février 2015 à la police de Molenbeek pour répondre de suspicions de voyage en Syrie. Un mois plus tôt, les policiers ont été informés que Brahim, le frère de Salah et kamikaze du Comptoir Voltaire, a fait un séjour en Syrie et qu'il projette aussi de s'y rendre. Salah Abdeslam se rend spontanément à la convocation et se défend de toute radicalisation. Face aux inspecteurs, il évoque "des voyages en Espagne et au Maroc pour vadrouiller et vivre chez l'habitant". Il relativise ses liens amicaux et idéologiques avec Abdelhamid Abaaoud. **Le procès-verbal qui en découle résume l'audition en ces termes : l'homme "ne présente aucun signe extérieur de radicalisme, que ce soit dans sa tenue vestimentaire, son allure physique ou ses propos"**. Une conclusion un peu légère que la partie civile ne se prive pas d'épingler. "Si on se contente de poser la question, est-ce qu'il va dire : 'C'est vrai, je m'interroge sur ma participation au jihad' ? On ne fait pas d'autres investigations ?", s'interroge M^{e} Gérard Chemla, avocat de parties civiles. "Il faut se remettre à cette époque, se rendre en Syrie n'était pas une infraction", botte en touche l'inspecteur. **"Mais on connaît ses liens avec Abaaoud, et on sait qu'Abaaoud constitue une menace particulière. On ne regarde pas les téléphones ? Les ordinateurs ? On ne regarde rien ?"**, s'agace l'avocat. "La magistrate instructrice a

décidé qu’il n’y avait pas assez d’éléments à ce moment-là”, répond le témoin visiblement mal à l’aise.

(…)

France 24

Merci à I.